



Paris le, 18 juin 2019

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ

À

Madame Mathieu Madeleine  
Directrice de la PJJ

**Objet : Préavis de grève nationale pour le 27 juin 2019 concernant la mise en place du statut de cadre éducatif et la réforme statutaire de la filière socio-éducative à la PJJ,**

Madame la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

Par ce courrier, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ vous notifient un préavis de grève concernant les personnels de la PJJ pour la journée du 27 juin 2019 de 7 h jusqu'au 28 juin 2019 à 7 h.

Ce préavis de grève est déposé, suite à la décision de l'administration de mettre en place seule et en force après le CTM du 16 avril 2019 le statut de cadre éducatif, lequel est loin d'être une solution juste et équitable pour répondre aux revendications concernant la situation des Responsables d'Unité Éducative.

Nous continuons de réclamer pour tous les personnels de la filière sociale et éducative, dont notamment les RUEs, un statut à la hauteur des responsabilités et de la charge de travail qu'ils assument depuis des années.

A ce jour, les RUEs continuent d'exprimer leur mécontentement et leur mobilisation par la mise en œuvre des actions suivantes :

- la non participation à la campagne de CREP,
- la non participation au CDTE,
- la non remontée des tableaux statistiques.

La CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU soutiennent ces actions et les revendications des RUEs. Par ailleurs, nous demandons que cessent les menaces et intimidations qui sont faites à ces personnels mobilisés.

Par cette journée de grève déposée pour le 27 juin 2019, nous exigeons :

- L'intégration des RUE dans le premier grade des directeurs et directrices. Ceci marquerait enfin la reconnaissance du travail, des missions et des compétences des RUE et ce, dans le cadre d'un statut de la fonction publique d'état à trois grades,
- Une revalorisation salariale et statutaire dans le cadre du A type pour l'ensemble de la filière sociale et éducative (éducateur.trice.s, ASS et CSE),
- la fin immédiate des menaces et intimidations à l'encontre des personnels mobilisés.

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ rappellent que cette réforme statutaire est aussi inacceptable pour les éducateur.trice.s et les CSE. Ces dernier.e.s n'ont comme seule perspective statutaire qu'une maigre augmentation indiciaire dans le cadre d'une grille en A minuscule.

Nous rappelons qu'en 1991, la filière éducative à la PJJ était au même niveau statutaire que les instituteur.trice.s de l'éducation nationale, et la réforme actuelle entérine un décrochage indiciaire et professionnel durable et sans précédent.

Les personnels mobilisés syndiqués et non syndiqués et les organisations syndicales (SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ) sont disponibles dans le cadre du préavis de grève à toute rencontre avec l'administration pour mener des négociations sur la base de leurs revendications et à être reçus par vous le 27 juin 2019.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assurée, Madame la Directrice, de notre attachement à la défense des personnels de la PJJ.

Pour l'intersyndicale SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ

Carlos Lopez